

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPLP ouverts au titre de la session 2026,
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPLP, section biotechnologies option biochimie-génie biologique, est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme Morgane LE BRAS-CARABOEUF
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Administration centrale

Vice-Président

M. Said BERRADA
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de MONTPELLIER

Vice-Présidente

Mme Nadine COUTURE
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de BORDEAUX

Membres du jury

M. Bruno ARNOUX
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de CRETEIL

M. Nicolas DELAGE
Professeur de lycée professionnel

Académie de PARIS

Mme Sophie MARCU
Professeure de lycée professionnel

Académie de TOULOUSE

Mme Patricia MULLER
Inspectrice de l'éducation nationale

Académie de STRASBOURG

M. Bruno OERTEL
Professeur de lycée professionnel

Académie de STRASBOURG

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 01 décembre 2025

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU